



Renseignement droit civil & familial

Par **ledoux**, le **14/02/2008 à 15:08**

bonjour,rnrnje voudrais savoir si sur une demande de cmu ou de rmi, je dois mentionner les revenus de mon compagnon.Nous ne sommes reconnus nulle part auprès d'un organisme civil à part sur notre livret de famille.rnCertaines me disant de mentionner mon compagnon et d'autre non, alors je ne sais pas quoi faire mais je veux surtout rester en règle avec la loi.rnrnMerci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **14/02/2008 à 17:11**

Pour rester en conformité avec la loi (il y a des sanctions) vous devez mentionner votre partenaire.rnrnVoici la plaquette, mais elle vous a sans doute été remise.rnrn<http://www.cg06.fr/sante/pdf/rmi-plaquette.pdf>